agir face à l'enjeu
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CAHIER DE CONTRIBUTIONS

Proposition du collectif : La Sauvegarde de l'Anjou

Contact obligatoire : Alain Lasserre administrateur

contact@sauvegarde-anjou.org

Date d'envoi de la proposition : 19 mars 2021

angers loire métropole
communauté urbaine

LE CHOIX DU SUJET

1. **A quelle fonction vitale se rapporte votre cahier de contribution ?** (Cochez la case correspondante)

Pour rappel, une fonction vitale = un cahier de contributions. Si votre collectif souhaite traiter d'une ou plusieurs autres fonctions vitales, nous vous invitons à renseigner un ou plusieurs cahier(s).

☐ Se nourrir ☐ Se loger ☐ Se déplacer

☐ Travailler & Produire ☐ Consommer ☐ S'épanouir

xVivre en bonne santé

LES CONTRIBUTEURS ET AUTEURS

2. **Quel collectif représentez-vous ?** (Nom, photo, logo éventuel)

La Sauvegarde de l'Anjou, fédération départementale d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine

3. **Qui êtes-vous ?** (Structure, création, nombre d'adhérents/membres, vision, territoire, rayonnement du collectif, descriptif rapide)

Si votre collectif est constitué de plusieurs structures membres, merci de les préciser en détaillant pour chaque structure leur nombre d'adhérents, leur vision, leur rayonnement d'action et décrire chaque

La Sauvegarde de l'Anjou a été créée en 1963 mais c'est en 1978 que fut décidé de prendre en charge la défense de l'environnement au sens large du terme et c'est la même année que ''La Sauvegarde de l'Anjou'' fut agréée par les pouvoirs publics. Depuis lors, son action s'exerce dans deux domaines :

la protection des sites et du patrimoine bâti,

la protection de l'environnement

Actuellement, vingt-deux associations adhèrent à ''La Sauvegarde de l'Anjou'' qui dispose, ainsi, d'un réseau de compétences et d'informations indispensables pour mener une action coordonnée au niveau départemental.

Fédération départementale, ''La Sauvegarde de l'Anjou'' est membre de nombreuses commissions départementales ou autres groupes de travail auxquels elle participe activement en s'appuyant, pour l'analyse objective des dossiers, sur les associations concernées ou sur des experts qui lui apportent leur concours.

La Sauvegarde de l'Anjou s'attache à ne traiter que les dossiers d'intérêt général, et se refuse à tout comportement intégriste systématique, en recherchant les solutions.

structure rapidement

4. Quel est l'objectif principal de votre collectif pour accélérer localement la transition écologique et sociale ?

Préserver la biodiversité est une des 5 finalités du développement durable.

Il s'agit de lutter contre un fléau redoutable pour la pérennité de notre civilisation, l'érosion beaucoup trop rapide de la biodiversité sur terre, un fléau aussi redoutable que le changement climatique selon l'Organisation des Nations Unies.

La trame verte et bleue est un moyen délégué aux collectivités territoriales pour préserver cette biodiversité.

La préservation de la biodiversité est un objectif affirmé par ALM dans son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : « Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité observée au niveau local, une Trame Verte et Bleue identifiant les principales continuités écologiques du territoire est affirmée. La reconnaissance de ce réseau écologique fonctionnel basée sur l'identification d'habitats favorables à la faune et la flore doit permettre de lutter contre la fragmentation des milieux, facteur de perte de biodiversité. »

La trame verte et bleue ne peut donc pas être simplement un zonage sur un plan. Il faut agir physiquement sur le terrain pour diminuer progressivement la fragmentation des milieux identifiés dans la trame verte et bleue, et constituer à terme un réseau fonctionnel.

Il reste encore beaucoup d'améliorations à apporter à la trame verte et bleue de l'agglomération d'Angers Loire Métropole ainsi qu'à la protection des zones humides.

Il reste notamment à lever un maximum de blocages physiques afin de permettre la libre circulation de la flore et de la faune sauvage et parvenir à une réelle fonctionnalité du réseau des réservoirs et liaisons écologiques. Cela doit pouvoir s'organiser en mobilisant tous les acteurs, y compris les citoyens.

Cela suppose un diagnostic préalable partagé, et une animation volontariste. La Sauvegarde de l'Anjou veut agir dans ce sens, sur l'ensemble du département.

ETAPE 1 - LE TEMPS DU SOUHAITABLE

Il est demandé ici de prendre un peu de recul et d'interroger votre vision du futur du territoire. Nous vous rappelons que, même si votre travail se rapporte à une fonction vitale précise, la réflexion est à élargir à une vision plus globale : **Comment la fonction vitale choisie vient servir un avenir agréable et qui donne envie d'être atteint ?**

Ce cahier de contributions guidé va vous permettre de mener une réflexion « en entonnoir » en partant d'une vision positive, à la définition de chantiers d'actions prioritaires puis à leur concrétisation. Chaque question se réfère à la fonction vitale choisie.

5. **A quoi êtes-vous attachés ? Qu'est-ce qui mérite selon vous <u>d'être conservé</u> et sur lequel vous pouvez vous appuyer pour demain ?**

Un réseau écologique physique fonctionnel sur le territoire d'ALM afin de permettre la libre circulation des espèces.

La trame verte et bleue esquissée dans le SCoT peut servir de schéma général de principe pour la construction sur le terrain d'une trame verte et bleue opérationnelle.

6. **Qu'est-ce que vous ne voulez plus ? Qu'est-ce qui <u>n'est plus tenable</u> aujourd'hui et que vous refusez de voir demain ?**

Nous ne voulons plus de cette multitude d'obstacles à la libre circulation des espèces de faune et flore sauvages.

Nous ne voulons plus de cette diminution impressionnante du nombre d'individus dans beaucoup d'espèces sauvages.

Nous ne voulons plus voir augmenter en permanence le nombre d'espèces en danger d'extinction.

Nous ne voulons plus voir disparaître, avec autant de rapidité et de constance, les zones humides du département, et bien sûr de l'agglomération d'ALM

7. **Qu'est-ce que vous souhaitez voir changer ? Qu'est-ce qui selon vous <u>nécessite d'évoluer</u> pour que vous puissiez vous appuyer dessus demain ?**

La traduction dans le PLUi de la trame verte et bleue du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) reste à améliorer.

Et il faut surtout la traduire concrètement sur le terrain, réduire progressivement les obstacles à la libre circulation des espèces sauvages, arrêter de détruire les zones humides et constituer un réseau physique fonctionnel de trame bleue.

8. **Qu'est-ce que vous imaginez pour demain ? Grâce aux réponses précédentes, proposez jusqu'à 4 futurs souhaitables imaginés pour demain ? Commencez vos phrases par « Et si… »**
   Exemple : Et si demain nous produisions localement toute l'énergie dont nous avons besoin ? Et si demain nous devenions un territoire de promotion d'une agriculture saine et respectueuse de l'environnement

1. **Et si au lieu de continuer à autoriser leur destruction, on protégeait les zones humides fonctionnelles et on réhabilitait celles qui le sont moins**

2. **Et si on reconstituait des réseaux de trame bleue fonctionnels incluant les zones humides qui restent encore sur le territoire**

3. **Et si on réduisait progressivement les obstacles à la libre circulation des espèces sauvages**

4. **Et si on mettait en place une véritable politique de diagnostic, de conception et de mise en place opérationnelle de la trame verte et bleue**

9. **Parmi les 4 propositions ci-dessus, laquelle recueille le plus l'adhésion de votre collectif ? Notez le numéro du futur souhaitable le plus partagé, et argumentez votre choix si vous le souhaitez.**

Le collectif partage le plus le futur souhaitable N° 1

Car : la disparition rapide des zones humides est une catastrophe écologique.

Plus de la moitié des zones humides a disparu en France au cours du siècle dernier, y compris dans l'agglomération d'Angers. Et cela continue.

Les zones humides ont des fonctions écologiques essentielles. Les conditions hydrologiques et chimiques permettent un développement extraordinaire de la vie dans les milieux humides. Bien qu'elles ne couvrent que 3 % du territoire, les zones humides accueillent un tiers des espèces animales et végétales et la moitié des espèces d'oiseaux. Elles servent notamment d'étape migratoire, de lieux de reproduction ou d'hivernage ou seulement de zones d'alimentation.

ETAPE 2 - LE CHAMP DES POSSIBLES

A l'étape précédente, vous avez voté pour un futur souhaitable qui représente la **vision positive** que vous garderez à l'esprit pour la suite de la réflexion guidée.

Selon vous, quel(s) serai(en)t le(s) **chantier**(s) qui permettrai(en)t de répondre à la vision positive choisie ? Ce que nous appelons « chantier » est une **proposition d'action concrète** ou **projet concret** qui participe à atteindre l'ambition définie précédemment.

10. Echangez au sein du collectif et citez jusqu'à 5 chantiers qui vous semblent prioritaires à entreprendre et qui viennent servir la vision positive retenue.

- Idée de chantier n°1 : préserver les zones humides de la Nouellé à Plessis-Macé de tout projet d'urbanisation, en supprimant le projet de zone 1AU du PLUi en phase d'approbation; les réhabiliter et reconstituer un réseau fonctionnel, avec comme finalité de mettre physiquement en oeuvre la trame verte et bleue.

- Idée de chantier n°2 : Supprimer, au projet de PLUi, les zones 2AU et 2AUI d'Andard qui permettent une urbanisation linéaire continue le long de la voie, qui détruisent une partie des zones humides du secteur et qui privent la grande surface de zones humides et de bois située en amont, de toute communication avec la vallée de l'Authion. Restaurer, sur site, les liaisons entre ces zones humides et la vallée de l'Authion, reconnue au PLUi comme réservoir complémentaire de biodiversité.

- Idée de chantier n°3 : Supprimer, au projet de PLUi, le projet d'urbanisation de la zone 1AYd2 de Plessis-Grammoire, car il détruit une zone humide qui est en liaison avec un espace boisé classé et demande à être physiquement réhabilitée, pour constituer un espace riche pour la biodiversité.

- Idée de chantier n°4 : supprimer, au projet de PLUi, le projet d'urbanisation de la zone 2AU de Saint-clément-de-la-Place, car elle détruit une zone humide en liaison avec deux espaces boisés, configuration de grand potentiel écologique et reconstituer physiquement une liaison avec la trame verte et bleue, en reconstituant un linéaire de haies entre les deux.

- Idée de chantier n°5 : supprimer, au projet de PLUi, le projet d'urbanisation de la zone 2AU de Saint-Lambert-la-Poterie qui détruit une zone humide en liaison avec un espace boisé, et reconstituer, sur le terrain, une liaison écologique avec la zone N proche, espace boisé classé inclus dans la trame verte et bleue.

11. **Parmi les 5 propositions ci-dessus, laquelle recueille le plus l'adhésion de votre collectif ? Notez le numéro de l'idée de chantier la plus partagée, et argumentez votre choix si vous le souhaitez.**

Le collectif partage le plus le chantier N° 1

Car : il s'agit d'un secteur de nature ordinaire relativement préservé et riche sur le plan écologique (bocage et zones humides) qu'il faut impérativement protéger de toute urbanisation, même si elle n'est qu'adjacente, car cela détruirait la fonctionnalité des zones humides et de la liaison écologique est-ouest. Il est indispensable de la relier fonctionnellement au secteur nord du château de Plessis-Macé lui aussi riche en zones humides, mares et bocage.

ETAPE 3 - LE CHOIX DES ACTIONS

Vous arrivez à la dernière partie de ce cahier de contributions. Nous vous invitons dans cette dernière partie à être très concret et penser « opérationnel » puisqu'il s'agit ici de tester la faisabilité des actions retenues précédemment.

Ainsi nous vous invitons à répondre précisément aux questions suivantes :

Si vous avez retenu plusieurs actions, elles seront toutes à rendre opérationnelles. Répondez aux questions suivantes pour chacune de vos actions.

ACTION 1 :

12. Quel(s) est(sont) le(s) objectif(s) de cette action ? Décrivez-la en quelques lignes

Constituer, physiquement sur le terrain, une portion fonctionnelle de la trame verte et bleue inscrite au SCoT. Et en faire une action référente pour les actions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour constituer une trame verte et bleue opérationnelle sur l'ensemble du territoire d'ALM

13. Quelle(s) est(sont) la(les) cible(s) principale(s) visées par l'action ?

Supprimer dans le PLUi, en cours d'approbation, le projet de zone 1AU de La Nouellé au Plessis Macé (Longuenée en Anjou)

Reconstituer, sur site, la liaison bleue est-ouest en reconstituant le ruisseau, dans la partie où il a été comblé, ainsi que sa ripisylve

Sauvegarder et si nécessaire restaurer, après diagnostic (par exemple méthode ONEMA), les zones humides répertoriées, définir et mettre en place leur gestion à long terme

Améliorer en tant que de besoin les liaisons avec les zones humides et bocages situés au nord du château

14. Qui ou quelle(s) structure(s) porte(nt) cette action ? (Citez 2 porteurs maximum)

Une structure portant une action peut être : une entreprise ou un groupement d'entreprises (club d'entreprises, zone d'activité, etc), une association, un collectif, une collectivité

1. .Angers Loire Métropole

2. Comité technique constitué pour l'inventaire des zones humides

(commune, métropole, département, etc.), etc.

15. Vous pensez à des partenariats possibles (collectivités, entreprises, associations, etc.), citez-les :

- L'agriculteur concerné localement (gestion des espaces, restauration du ruisseau)

Le Département de Maine et Loire (ENS)

Eventuellement entreprise angevine (sponsorisation par une entreprise en transition écologique)

16. Pour la bonne mise en œuvre de l'action, quels seraient les besoins matériels ? les compétences techniques ? les besoins financiers ?

-Une équipe de 2 ou 3 fonctionnaires territoriaux (DD, parcs et jardins...?), chargée de mener à bien le projet, sous l'autorité d'un élu en charge de l'environnement, et avec la participation bénévole d'un comité technique (par exemple celui qui a été constitué pour l'inventaire des zones humides de l'agglomération)

- Financement des travaux de re-creusement du ruisseau et de plantation de la ripisylve (achat d'essences locales + une journée de tractopelle et plantation par agents des parcs et jardins)

- Financement éventuel de réhabilitation des zones humides, et d'aménagement de petites mares si nécessaire à la fonctionnalité de la trame bleue côté château

- Subvention éventuelle à l'agriculteur en accompagnement de la convention d'aménagement et de gestion

17. Quelle(s) serai(en)t la (ou les) localisation(s) idéale(s) pour la réalisation de l'action ?

(un quartier, une rue, une commune, un bâtiment, une entreprise, une école, un magasin, etc. ?)

- La Nouellé et ses environs au Plessis-Macé

-

-

18. Projetez-vous : à quelle temporalité l'action peut-elle être réalisée (à partir du 26 mars 2021) ?

xDans 6 mois (fin 2021)

☐ Dans 1 an (début 2022)

☐ Avant fin 2022

☐ Après 2022

19. Les premiers pas de l'action : citez les 5 premiers pas concrets à entreprendre dès demain pour mettre en œuvre l'action :

1. – constitution de l'équipe projet et assignation d'un objectif opérationnel
2. – suppression de la zone 1AU du PLUi en cours
3. saisine, pour avis, du comité technique
4. – négociation avec l'agriculteur et signature d'une convention de gestion
5. – reconstitution de la continuité du ruisseau et de la ripisylve

ACTION 2 :

Si vous souhaitez détailler plusieurs actions, il vous suffit de copier-coller les questions 12 à 19 ci-dessous.

Un grand merci pour votre contribution et votre engagement à nos côtés pour répondre concrètement à la transition écologique sur nos territoires.

Votre cahier de contributions sera étudié en détail par nos soins et nous reviendrons rapidement vers vous pour la suite de la démarche.

Cahier de contributions – Mode d'emploi

Qui peut proposer un *cahier de contributions* ?

Il est demandé, si possible, de **constituer un collectif** au préalable ou de représenter un collectif déjà existant, afin que la contribution soit **l'expression d'une volonté commune**. La méthodologie, grâce à une série de questionnements, vous permet de **passer de l'idée au projet concret**. Vous pouvez réaliser ce travail collectif de façon autonome.

Quels sont les thèmes sur lesquels contribuer ?

Se nourrir, Se loger, Se déplacer, Produire et Travailler, Consommer, S'épanouir, Vivre en Bonne Santé... Renseignez-vous sur l'ensemble des thèmes directement sur ***angersloiremetropole.fr*.** Un ensemble de **ressources** vous sont proposées.

Comment remplir le cahier d'acteurs ?

1- Définir avec votre collectif le(s) thème(s) qui vous fait le plus écho et sur lequel vous avez envie de contribuer.
2- Le cahier de contributions est un document avec des zones à remplir et 3 grandes étapes de réflexion (à remplir en un ou plusieurs temps, selon le nombre de réunions de votre collectif).

Comment et quand transmettre votre cahier de contributions ?

Vous avez jusqu'au **vendredi 26 mars 2021** pour remettre votre cahier rempli à l'adresse suivante : transition-ecologique@angersloiremetropole.fr

Votre mail doit comporter :
- Dans l'objet du mail : « Cahier de contributions [Nom du collectif] »
- Dans le corps du mail :

- Le nom de votre collectif
- Le titre de votre contribution
- La description de votre action en 500 caractères max.
- Les structures qui doivent porter l'action.
- En pièce jointe, le cahier de contributions rempli.

Les propositions seront rendues visibles au public directement sur *ecrivons.angers.fr*.

Pour toute question, envoyez un mail à la même adresse, avec dans l'objet du mail « Question [Nom du collectif] »

L'ensemble des contributions sera reçu, analysé, synthétisé par Angers Loire Métropole Un temps de remise des contributions aura lieu en avril. Durant tout le mois de mai, vous pourrez alors choisir, parmi toutes les propositions affichées, celles qui vous semblent prioritaires sur ***ecrivons.angers.fr***. Les premiers engagements de la collectivité et de l'ensemble des acteurs suivront avant l'été 2021.

N.B. : le calendrier est susceptible d'évoluer compte tenu du contexte sanitaire. Vous serez informés par mail en cas de changements.